



N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Centrale Solaire Saint-Avit

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue

Commune 4 rue Euler 75008 Paris

Code postal

Nature des activités :

Construction d'un parc photovoltaïque au sol

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)		
	Cf. tableau page 145 du rapport annexé		
	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Destruction d'habitats
B1	Reptiles		
	<i>Lacerta muralis</i>	Lézard des murailles	X
B2	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	X
	Avifaune		
B3	<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	X
	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolais polyglotte	X
	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	X
B4	<i>Saxicola rubicola</i>	Traquet pâle	X
	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	X
	<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	X
	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	X
B5	Insectes		
	<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des laïches	X
	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	X

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Cf. pages 20 à 23 du rapport annexé

Une centrale photovoltaïque constitue une installation nécessaire à des équipements collectifs.

Le projet de parc solaire d'environ 10,8 MW de puissance devrait produire environ 13 150 MWh annuels (avec un nombre d'heures de production estimé à 1 200 soit la consommation d'électricité d'environ 2390 foyers en consommation résidentielle (avec chauffage). La consommation électrique domestique moyenne d'un ménage français (hors chauffage) est de 3 000 kWh/an (source ADEME).

